

Nanterre, le 11 octobre 2012

**Monsieur VALLS,
Ministre de l'Intérieur**

Ministère de l'Intérieur,
de l'Outre Mer et des
Collectivités Territoriales
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Monsieur le Ministre,

Votre ministère a engagé une requête auprès de la Cour Administrative d'Appel de Versailles suite à la décision du Tribunal Administratif de Versailles du 10 mai 2012 annulant l'arrêté du 9 janvier 2009 du Préfet des Hauts-de-Seine portant transfert de propriété de la Résidence Universitaire d'Antony et de la résidence V. Fayo à Châtenay-Malabry à la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvres (CAHB).

Cette requête en date du 13 juillet 2012 demande l'annulation du jugement du Tribunal Administratif de Versailles notifié le 15 mai 2012 et la confirmation de la légalité de l'arrêté du Préfet des Hauts-de-Seine.

Nous sommes très étonnés d'une telle démarche qui vise à approuver la réduction du nombre de logements étudiants dans notre département.

Ceci alors que la Région Ile-de-France manque de logements étudiants.

Ainsi il est indiqué page 6 – b) (...) En effet, le maintien de cette annulation aurait des conséquences excessives à court terme, sur les marchés de travaux déjà passés par la CHAB, et à long terme, sur le logement étudiant.

A long terme, le maintien de l'annulation de l'arrêté préfectoral de transfert aurait des conséquences excessives sur le logement étudiant de la ville d'Antony. Si la situation juridique des biens de la cité universitaire n'est pas rapidement éclaircie, les travaux de réhabilitation et de remise en état tarderont. Or il est impérieux que la mise en chantier du site démarre au plus vite (...) Le rejet de l'appel que je formule auprès de votre Cour aurait pour conséquence de maintenir l'annulation de l'arrêté des biens, et partant, de reporter à une date lointaine la résolution de ce contentieux et la mise en chantier afin de réhabiliter le site. »

Alors que le Conseil général des Hauts-de-Seine et l'Etat se sont engagés par convention sur 5 ans, de 2008 à 2013, à la production de 3000 logements étudiants, qu'en est-il au bout de 4 ans ? L'objectif est bien loin d'être atteint puisque seulement 1300 logements sont agréés et seront livrés d'ici la fin de la convention. Un chiffre auquel Il faut déduire les centaines de logements détruits à la Résidence d'Antony et qu'il est urgent de réhabiliter.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons de revenir sur votre décision. Afin de vous exposer la situation, nous sollicitons auprès de vous un rendez-vous avec l'Association des Amis de la RUA.

Dans cette attente,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos sincères salutations.

Catherine Margaté

Présidente du Groupe Communiste et Citoyen

Nadine Garcia
Conseillère Générale

Marie-Claude Garel
Conseillère Générale

Michèle Fritsch
Conseillère Générale

Patrick Alexanian
Conseiller Général

Jacques Bourgoïn
Conseiller Général

Patrick Jarry
Conseiller Général

Patrice Leclerc
Conseiller Général